



snalc

de l'école au supérieur

► **Communiqué de presse**

info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC_national

BAC DE FRANÇAIS LE MINISTÈRE EN PLEIN DÉLIRE

Le **SNALC** ne peut que constater une fois de plus le mépris que voue notre ministère aux professeurs de lettres.

Dans un projet de texte sorti de nulle part et présenté ce jour en conseil supérieur de l'éducation, l'administration a encore alourdi la tâche de nos collègues, en imposant que la question de grammaire de l'oral de l'EAF puisse porter non seulement sur le programme de l'année, mais aussi sur l'intégralité de celui de seconde.

Ce n'est pas la première fois que le ministère agresse les collègues de lettres. Œuvres imposées, parcours imposés, multiplication des types d'exercices auxquels préparer nos élèves : la réforme du lycée avait déjà incroyablement chargé la barque. Le **SNALC** s'était battu avec succès pour éviter le pire, parvenant à faire réduire le nombre de textes imposés en voie générale comme en voie technologique, suite à un travail collectif mené en comité de suivi de la réforme.

Pourtant, alors même que notre administration est consciente des tensions existantes et des difficultés structurelles de recrutement de professeurs de lettres classiques comme de lettres modernes, elle en remet une couche. Son projet de texte n'a recueilli que 2 voix pour, contre 45 voix contre. La demande du **SNALC** de retrait du texte, elle, a été très majoritairement soutenue.

Le **SNALC** demande donc au ministère de retrouver ses esprits, et de ne pas publier le texte.

Dans le cas contraire, le SNALC appelle solennellement les futurs examinateurs à n'interroger que sur les points actuellement au programme de première, et les inspecteurs à soutenir et encourager cette démarche.

Paris, le 17 septembre 2020

Contact : Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, girardsnalc@yahoo.fr

SNALC. De l'école au supérieur